



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-029

*** * ***

Objet :

Demande de subvention au Conseil Départemental 34.
Accessibilité du télécentre

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

Pouvoirs : LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 20 mars 2018, il a été autorisé à solliciter des subventions pour mener à bien l'opération de construction d'une plateforme de télétravail (télécentre) estimée à 125 940 € HT. Le Conseil Régional a déjà attribué une subvention de 37 782 € et le Conseil Départemental de l'Hérault 56 673 €.

Dans la mesure où cet immeuble présente un 1^{er} étage impossible à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ou porteur de handicaps, il convient de porter des efforts particuliers à rendre le rez-de-chaussée totalement accessible, ce qui renchérit le projet de 19 500 € HT : remise à niveau du sol, accessibilité des toilettes par création d'une nouvelle porte, remplacement des wc, équipement de signalisation PMR.

Pour mener à bien cette opération d'accessibilité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (Unanimité)**

- ✓ charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider pour les travaux d'accessibilité du télécentre.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.